



Création de mon testament olographe

Par **patachou42**, le **21/04/2016** à **16:00**

Bonjour,

Puis-je demander à mes héritiers d'approuver et signer mon testament olographe et le déposer moi-même au fichier central sans intervention coûteuse d'un notaire ?

Merci.

Par **amajuris**, le **21/04/2016** à **17:03**

bonjour,

vos héritiers n'ont pas à approuver et ni à signer votre testament puisque vous pouvez changer d'avis et faire autant de testaments que vous voulez.

en 1979, les pouvoirs publics ont confié à la profession notariale le soin de mettre en place ce fichier donc je pense que vous êtes obligé de passer par un notaire.

salutations

Par **patachou42**, le **21/04/2016** à **17:17**

Merci de votre réponse

Je comptais mettre mes enfants en accord avec ma décision sans contestation possible après

mon DC

Encore une contrainte de plus pour moi de passer par le notaire!!!

J'espère que l'on trouvera un système plus judicieux

M.TRIBOY

Par **amajuris**, le **21/04/2016** à **20:43**

la signature de vos enfants sur votre testament n'interdira pas à vos enfants de contester un testament olographe.

si vous voulez éviter les contestations, faites un testament authentique.

un testament authentique rédigé par un notaire est certainement plus difficilement contestable qu'un testament olographe même revêtu de la signature de vos enfants.

Par **Tisuisse**, le **22/04/2016** à **08:23**

Bonjour,

Un testament, quel qu'il soit, ne pourra, même signé par les enfants, porter atteinte aux droits à la part réservataires des enfants. Un enfant spolié, même s'il a signé ce testament, pourra toujours intenter une action en justice et il obtiendra gain de cause.

Comme dit précédemment, rien ne vaut un testament authentique, rédigé par un notaire, et ce notaire enregistrera ce testament au fichier national des dernières volontés.

Par **morobar**, le **22/04/2016** à **08:54**

En outre il faut rappeler que le "pacte sur succession future" est prohibé en droit français. Ces signatures enlèveraient donc toute valeur au document ainsi établi.

Par **patachou42**, le **01/05/2016** à **17:35**

Merci pour vos réponses

M.Triboy